

Comment ?



L'orientation d'un enfant à la PCO se fait par un médecin de proximité ou un médecin scolaire.

Via le livret de repérage : www.handicap.gouv.fr

Pour qui ?

Pour les enfants de 7 à 12 ans présentant un écart significatif du développement et/ou des acquisitions relatives au fonctionnement scolaire et social suggérant un TND.



Pour les enfants de 7 à 12 ans avec suspicion de Troubles du Neuro Développement (TND)

Admission à la PCO en commission médicale



Construction du parcours avec la famille et en lien avec le médecin référent



Coordination des soins
En vue de poser un diagnostic



Orientation
En lien avec la famille
Aide aux démarches



Echanges réguliers avec l'école

Service gratuit

Financé par la CPAM

 Coordinateur Douaisis
06 02 19 18 27

 Coordinateur Cambrésis-Denais
07 84 02 66 06

 Coordinateur Sambre Avesnois
06 02 06 70 62

 Coordinateur Valenciennois
06 74 54 70 90



pco.hainaut@apf.asso.fr



4 rue Jean Dauby
59300 VALENCIENNES



06 07 31 06 97



PCO
Hainaut

Plateforme de Coordination et d'Orientation



Bilans et Concertations pluridisciplinaires
Indications, prescriptions et/ou
recommandations personnalisées



Favoriser la mise en place
des **aides** et
aménagements

Faciliter le **dialogue** entre
tous les acteurs dont
l'Education Nationale

Construire une **réponse**
personnalisée à chaque
situation

**Contribuer
à l'école
inclusive**

**Elaborer un
diagnostic**

**L'enfant
et sa
famille**

**Coordonner
le parcours
de soins**

Permettre
l'accès aux soins :
Psychomotricité
Psychologie
Ergothérapie

Mettre en lien les
différents professionnels
et circulation de la **juste**
information

Mobiliser les **ressources**
du territoire

**Accompagner
et soutenir**

Favoriser le **dialogue**
Être **fonction ressource**
Ecoute, disponibilité, information

